

Département de la Loire  
Canton de Charlieu  
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, BOULLIER Magali, DENIS Sylvie, FESSY Véronique, GASDON Maxime, GOUJON Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, RIVIERE Mickaël, SCHIMITZ Jean-Marc.

Etait absent(e) : SEIGNERET Ludivine.

Secrétaire de séance : Jean-Marc SCHIMITZ.

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2024.

---

**Objet : APPROBATION DU PROJET DE PUMPTRACK et DEMANDE DE SUBVENTION.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'aménager un pumtrack complété d'agrès de sport sur la place de Lavally située dans le centre-bourg entre la salle des fêtes et l'école publique.

Ce projet consiste à :

- ✓ Compléter les équipements sportifs du centre bourg en lien avec le terrain multisport existant,
- ✓ Créer un espace ludique et sportive accessible à tous (association, scolaire, promeneur...),
- ✓ Créer un parcours type Pumtrack pour la pratique du vélos, trottinettes, rollers...,
- ✓ Compléter l'espace par l'insertion de tables de ping-pong, babyfoot mais aussi d'agrès pour parcours de motricité (poutres, rondins de bois...),
- ✓ Insérer des espaces de rencontre et de détente aux abords agrémentés de mobiliers (tables de pique-nique, bancs...)
- ✓ Créer un espace intergénérationnel avec des agrès pour l'ensemble des tranches d'âges.

Le montant prévisionnel se décomposerait de la façon suivante :

- ✓ Travaux d'aménagement : 93 000 € HT
- ✓ Etudes : 37 000 €.

**Total HT : 130 000 €** représentant un montant TTC de 156 000 €.

De plus, il informe qu'il est possible de déposer des demandes de subventions auprès de l'Agence Nationale de Sport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le projet de Pumptrack sur la Place de Lavally pour un montant prévisionnel de 130 000 € H.T.
- ✓ Accepte de demander les subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents, qui lecture faite, ont signé au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Marc SCHIMITZ.

Pour extrait conforme certifié exécutoire  
le 28 mars 2024.  
Le Maire,  
Charles BRUN.